



PROJET DE DÉLIBÉRATION / CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023

Objet : CONCERTATION SUR L'AMÉNAGEMENT DE L'A63/A660. Motion de la Commune de CANEJAN

Monsieur le Maire expose :

En Gironde, l'A63 est une autoroute à 2x2 voies s'étendant sur 35 km. Elle supporte un important trafic, mêlant le transit de longue distance (notamment poids lourds) et des déplacements domicile-travail. Entre la rocade bordelaise et le nœud autoroutier 22 à Mios, ce trafic est très élevé, ce qui engendre des congestions fréquentes, un niveau d'accidents trop élevé et des nuisances pour les riverains. Cette situation a conduit l'État à mener des études et à soumettre au public, dans le cadre d'une concertation préalable menée du 30 janvier au 30 avril, trois scénarios pour l'évolution de cet axe.

Le premier scénario est celui d'une absence d'aménagement. Il suppose que le développement des alternatives à la route et à la voiture individuelle permette de compenser la croissance démographique du secteur.

Le deuxième scénario prévoit un aménagement complet à 2x3 voies sur les 35 km de l'A63, ainsi qu'une mise aux normes (environnement et sécurité) de l'A63 et de l'A660. Il permettrait une nette amélioration des conditions de circulation et de l'insertion de l'axe dans son environnement. D'un coût de 290 M€ HT, ce scénario serait financé par la mise en place d'une concession complète, et donc de péages pour les usagers.

Le troisième scénario, enfin, consiste en un aménagement partiel à 2x3 voies sur une portion de 7 km comprise entre la rocade bordelaise et le sud de l'échangeur 25 de l'A63. Cette section serait également mise aux normes. En traitant la partie la plus congestionnée, ce scénario permettrait de résoudre une part significative des difficultés de circulation. Son montant de 54,5 M€ HT serait financé sur crédits publics, par l'État et les collectivités. Aucun péage ne serait alors mis en place.

Déjà le 11 mars 2021, le Conseil municipal de Canéjan, saisi par la Préfecture de Nouvelle-Aquitaine, s'était opposé à un projet de mise à 2x3 voies de l'A63 entre Bordeaux et Salles par recours à une concession autonome et sur l'intégration dans le périmètre de la concession de l'A660. Parmi les arguments avancés pour motiver son avis négatif, la Commune avait rappelé que si elle était favorable à l'aménagement de l'A63 en Gironde et à la mise aux normes environnementales de l'A660 dans le but de réguler et d'apaiser le trafic sur cette portion, elle s'opposait en revanche à sa mise en concession.

En effet, l'installation de péages, au-delà du coût pour les usagers, aurait pour effet le report significatif du trafic de l'A63 sur l'ensemble du réseau secondaire des territoires limitrophes, sur la RD 1010 notamment. En outre, le Conseil municipal avait considéré que le volet environnemental n'était pas suffisamment détaillé dans le projet présenté à l'époque et ne permettait pas, en l'état, d'appréhender l'impact de ces aménagements sur l'écosystème. Enfin, il avait rappelé la nécessité de mesures fortes afin d'assurer la protection phonique des riverains concernés par ces aménagements.

Aujourd'hui encore, à l'occasion de la concertation préalable qui vient de s'achever, les élus canéjanais souhaitent réitérer leur position sur la poursuite de l'aménagement de l'A63/A660 :

- Devant le constat partagé de l'engorgement et du caractère accidentogène de l'A63, le statu-quo proposé par le scénario n°1 est inenvisageable et irresponsable, les élus canéjanais considérant qu'un élargissement apporterait une nette amélioration. En effet, les conditions de circulation qui ont été relevées témoignent d'un trafic dense avec d'importantes phases de gêne tout au long du tracé girondin de l'A63. L'axe supporte aujourd'hui sur sa partie sud plus de 30 000 véhicules et

près de 80 000 véhicules par jour en approche de la rocade. Aux ralentissements, souvent causés par des poids lourds (trafic journalier supérieur à 10 000 véhicules) s'ajoute un taux d'accidents supérieur aux références nationales à l'approche de la rocade.

- Par ailleurs, les élus canéjanais confirment leur opposition à la mise en concession complète de l'A63 (scénario n°2) impliquant la création de péages, en raison du coût supplémentaire pour les usagers et des risques élevés de délestage sur les voies secondaires de notre commune et des communes voisines. Il serait injuste que les habitants du territoire aient à supporter une charge financière supplémentaire pour leurs trajets du quotidien. Il serait néfaste pour les communes limitrophes de supporter les conséquences d'un report inévitable du trafic sur les voies secondaires, en cas de péages : intensification des trafics, accroissement du risque accidentogène, dégradation des voiries, pollutions atmosphériques et sonores accrues, etc.

- Les élus canéjanais relèvent avec satisfaction, dans le scénario n°3, un aménagement de l'A63, sur une portion de 7 km comprise entre la rocade bordelaise et le sud de l'échangeur 25, sans péage, sans artificialisation supplémentaire (aménagement du terre-plein central existant), avec un renforcement des dispositifs de sécurité aujourd'hui insuffisants, et l'amélioration du fonctionnement des échangeurs et au renforcement des mesures environnementales. A cette occasion, les élus canéjanais encouragent toutes les transitions possibles en matière de mobilité, comme le covoiturage ou les transports en commun, qui pourraient bénéficier d'une voie réservée, sous forme de réservations permanentes ou dynamiques, sur des sections à 2x3 voies de l'A63.

- Enfin, les canéjanais rappellent que le trafic journalier de poids lourds sur cet axe est supérieur à 10 000 véhicules, occasionnant pour partie les ralentissements constatés. Il est donc urgent de renforcer les moyens pour le développement du fret ferroviaire.

CONSIDÉRANT l'impérieuse nécessité à poursuivre un aménagement de l'A63 afin de réguler et d'apaiser le trafic sur cet axe ;

CONSIDÉRANT qu'un aménagement complet à 2x3 voies sur les 35 km de l'A63, ainsi qu'une mise aux normes de l'A63 et de l'A660 financés par une mise en concession complète avec la création de péages auraient pour conséquence de pénaliser financièrement les Canéjanaises et les Canéjanais et de créer des reports de trafic inévitables et néfastes sur nos axes secondaires ;

CONSIDÉRANT qu'un aménagement partiel sur une portion de 7 km comprise entre la rocade bordelaise et le sud de l'échangeur 25 de l'A63 permettrait de résoudre une part significative des difficultés de circulation, sans péages, sans reports incidents sur les voies internes, sans artificialisation supplémentaire, avec un renforcement des dispositifs de sécurité et des solutions alternatives à l'autosolisme ;

CONSIDÉRANT que les difficultés de circulation sont en partie liées au colmatage, au moindre ralentissement, d'une voie de circulation par les poids lourds et la nécessité d'y répondre en développant le ferroutage ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CANEJAN souhaite acter la position de la Commune et :

- S'OPPOSE à une solution de statu-quo consistant en l'absence d'aménagement ;
- S'OPPOSE à une mise à 2x3 voies de l'A63 avec la mise en place d'une concession complète et la création de péages ;
- DEMANDE qu'un aménagement partiel sur une portion de 7 km comprise entre la rocade bordelaise et le sud de l'échangeur 25 de l'A63 soit privilégié, sans péages, sans artificialisation supplémentaire, avec un renforcement des dispositifs de sécurité et des solutions alternatives à l'autosolisme ;

- RAPPELLE la nécessité absolue de mesures fortes afin d'assurer la protection phonique des riverains concernés par les futurs aménagements ;
- DEMANDE qu'en complément des aménagements prévus, une étude en faveur du développement du fret soit menée pour déporter, en amont de la métropole bordelaise, le transport de marchandises vers l'Espagne, des routes vers le rail.